

Mesures sanitaires obligatoires :

Groupes 1 et 5 :

- Une personne vulnérable, un cas contact de moins de 10 jours ou une personne présentant des symptômes transmet le certificat médical à son/sa doyen.ne et ne participe pas à l'activité/au voyage prévu.e ;
- Les responsables d'activité auront à disposition la liste des contacts téléphoniques, les contacts du médecin cantonal ainsi que la procédure à suivre en cas de suspicion de Covid ;

Groupe 3 :

- Tous/toutes les participant-e-s sont muni-e-s du passeport sanitaire ou d'un résultat de test PCR négatif valable. Les frais liés aux tests sont à la charge de l'élève ou de l'enseignant.e concerné.e ;
- Une personne vulnérable, un cas contact de moins de 10 jours ou une personne présentant des symptômes transmet le certificat médical à son/sa doyen.ne et ne participe pas à l'activité/au voyage prévu.e ;
- Les responsables d'activité auront à disposition la liste des contacts téléphoniques, les contacts du médecin cantonal ainsi que la procédure à suivre en cas de suspicion de Covid ;

Groupe 4 :

Les activités au gymnase respectent les mesures sanitaires en cours au moment de l'activité. Pour l'heure, masque obligatoire.

En cas de sortie prévue dans le cadre d'une activité au gymnase :

- Tous/toutes les participant-e-s à la sortie doivent être muni-e-s du passeport sanitaire ou d'un test PCR négatif valable. Les frais liés aux tests sont à la charge de l'élève ou de l'enseignant.e concerné.e.
- Les élèves qui ne détiennent pas de passeport Covid ou de test négatif au moment de la sortie s'annoncent auprès de l'enseignant.e organisateur/-trice qui transmet la liste au/à la doyen.ne de volée concerné.e. Ces élèves restent au gymnase pour y travailler toute la journée dans une salle libre ou à la bibliothèque.